



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación

<http://www.ei-ie.org>

CSEE

Comité syndical européen de l'éducation Région européenne de l'IE

Recommandations de la table ronde des pays d'Europe centrale et orientale (PECO)

**RÉGION EUROPÉENNE
– CSEE**

Présidente

Christine BLOWER

Vice-président·e·s

Odile CORDELIER
Andreas KELLER
Trudy KERPERIEN
Dorte LANGE
Galina MERKULOVA
Branimir STRUKELJ

Tbilissi

28-30 octobre 2019

Adoptées par le comité du CSEE le 5 novembre 2019

A la lumière des résolutions adoptées par la Conférence du CSEE convoquée à Belgrade en 2016 et par la Conférence spéciale du CSEE convoquée à Athènes en 2018, notamment les résolutions [Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'éducation de qualité \(2016\)](#) et [Façonner l'avenir de l'Europe : le rôle des syndicats de l'enseignement \(2018\)](#) ; dans le sillage des résolutions adoptées par la [Conférence mondiale de l'IE convoquée à Bangkok en 2019](#) et de la campagne du CSEE *Façonner l'avenir de l'Europe avec les enseignant·e·s* ; et à la suite des discussions portant sur *le changement social au travers de la participation active des syndicats de l'enseignement à l'élaboration des politiques européennes et internationales* ;



5, Bd du Roi Albert II, 9^e
1210 Bruxelles, Belgique
Tél. : +32 2 224 06 91/92
Fax : +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuce.org
<http://www.csee-etuce.org>

Directrice européenne

Susan FLOCKEN

Trésorier

Mike JENNINGS

Nous affirmons :

1. Les atteintes portées aux droits syndicaux, notamment le droit de s'organiser et de faire la grève, les attaques dirigées contre l'éducation publique poussant à la privatisation et aux resserrements budgétaires, ainsi que l'insécurité croissante sur le marché du travail, sont autant de facteurs qui menacent la mission des syndicats de l'enseignement, qui consiste à défendre les enseignant·e·s aux niveaux local, régional, national et international. La coopération, la solidarité et les partenariats solides entre les syndicats de l'enseignement sont essentiels pour relever ces défis.
2. Le respect et la reconnaissance des syndicats de l'enseignement, en tant que représentants légitimes du personnel de l'éducation, et de leur rôle dans le dialogue social, la négociation collective et l'élaboration des politiques éducatives sont deux éléments indispensables à l'éducation de qualité et à la démocratie.
3. Le renforcement de la légitimité institutionnelle, démocratique et sociale des syndicats, au travers de la mobilisation et de l'autonomisation de leurs membres est essentiel pour protéger les droits des enseignant·e·s et faire avancer leurs revendications professionnelles.
4. L'éducation de qualité représente une source de croissance pour l'Europe, elle doit être confiée à du personnel enseignant hautement qualifié et assortie d'un investissement public suffisant, durable et prévisible – deux composantes qui doivent être au centre des stratégies politiques internationales et nationales pour l'éducation.
5. Le statut de la profession enseignante doit être renforcé en Europe. Attirer des candidat·e·s hautement qualifié·e·s et motivé·e·s et les encourager à entamer une carrière dans l'enseignement, quel que soit leur genre ou leur situation socio-

économique, est une condition préalable indispensable pour offrir une éducation inclusive de haute qualité à tous les enfants européens.

6. Le développement continu des enseignant·e·s, financé par les pouvoirs publics et organisé durant leurs heures de travail, est une condition préalable indispensable pour les soutenir face aux évolutions permanentes induites par le changement climatique, les évolutions technologiques et l'utilisation des TIC à des fins pédagogiques, et aider leurs élèves à acquérir les compétences dans les domaines de la citoyenneté démocratique, de l'environnement durable et de la pensée critique.
7. Les politiques internationales et européennes élaborées avec la participation des gouvernements et des parties prenantes ont une incidence majeure sur les politiques éducatives nationales. Les syndicats de l'enseignement doivent être respectés et participer de manière effective à l'élaboration de ces politiques, étant les seuls porte-paroles légitimes des enseignant·e·s et du personnel de l'éducation.

En conséquence, **concernant le renouvellement et la mobilisation des syndicats**, nous recommandons ce qui suit :

1. Assurer le renouvellement syndical en **renforçant l'image des syndicats**, en partageant les expériences ayant trait aux compétences en matière de direction, de communication et de stratégies de sensibilisation, et travailler avec les jeunes.
2. **Renforcer les structures syndicales et la solidarité** entre les secteurs et au sein de la société, en vue de résister aux attaques dirigées contre l'éducation publique, le dialogue social et la négociation collective.
3. Analyser et prévoir suffisamment de temps et d'espace pour **les échanges d'expériences en lien avec les droits syndicaux et les relations entre le personnel et les employeurs**, notamment le droit de grève et d'organisation, entre les syndicats de l'enseignement à travers la région.
4. Améliorer la **communication externe** (médias et autres moyens de communication) en veillant à construire un discours positif concernant l'éducation de qualité, les questions professionnelles et industrielles des enseignant·e·s et les syndicats, à combattre les stéréotypes entourant les enseignant·e·s et leurs syndicats et à améliorer leur image.
5. Améliorer la **communication interne** au travers de l'écoute et du dialogue avec les enseignant·e·s et le personnel de l'éducation en général, en vue d'établir la confiance par la solidarité et en luttant contre la fragmentation résultant de la déréglementation et de la réforme du marché du travail, pour attirer de nouveaux·elles et jeunes syndicalistes.

Concernant l'influence des syndicats de l'enseignement sur l'élaboration des politiques éducatives européennes et internationales, nous recommandons ce qui suit :

1. Jouer **un rôle actif dans l'élaboration des politiques éducatives internationales** ayant un impact sur les **réformes éducatives nationales**, en **faisant valoir les revendications syndicales**, en vue d'atteindre les objectifs du Programme 2030

pour la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies (ONU), du Socle européen des droits sociaux et de l'Espace européen de l'éducation 2025.

2. **Renforcer la capacité des syndicats** dans le cadre de leur travail international, afin de les habiliter à jouer un rôle central dans le développement des politiques éducatives internationales.
3. **Sensibiliser les syndicalistes**, par divers moyens de communication, à l'importance de la participation de leurs syndicats aux travaux internationaux.
4. Veiller à **consulter dans le cadre d'un dialogue social efficace** les représentant·e-s ministériel·le-s au sein des instances politiques internationales (ONU, Conseil de l'Europe, UE, etc.) pour l'élaboration des politiques éducatives internationales, en tenant compte des revendications des syndicats de l'enseignement.
5. Renforcer la **coopération avec les autres syndicats** aux niveaux régional, national, européen – Conseil de l'Europe, processus de Bologne, UE – et de l'ONU, avec le soutien du CSEE, en vue d'échanger des informations, de définir une stratégie commune et de créer une alliance pour élaborer les politiques internationales en matière d'éducation.
6. Renforcer les **positions et méthodes de négociation** des syndicats de l'enseignement pour le développement des politiques internationales en matière d'éducation, au travers de la collecte d'informations (données, recherches, représentant·e-s ministériel·le-s, partenaires potentiels de l'alliance) avec le soutien du CSEE et d'autres partenaires.
7. Créer un **partenariat optimal** et coopérer avec diverses organisations aux niveaux international et national (confédérations syndicales, syndicats sectoriels, organisations d'employeurs, ministères, syndicats d'étudiant·e-s, associations de parents, organisations de la société civile, ONG, etc.) en vue de promouvoir une éducation inclusive de qualité et d'apporter un soutien aux enseignant·e-s.
8. Encourager l'**échange de bonnes pratiques** aux niveaux international (ex. au travers de projets internationaux) et national (entre les affiliés) pour le développement des politiques internationales.